CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10598** **VALABLE JUSQU'AU** **10/04/2027**

ÉDITÉ LE 20/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1979

Forme juridique : SAS

Capital : 6 860

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP

Siret : 316 592 096 00036

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 22193 SD_ADM

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010359135204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010359135204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ARC EN CIEL

ZA PLAINE DE LACHAUP
17 AVENUE DES ALPES
05000 CHATEAUVIEUX

Téléphone : 04 92 54 00 40 **Fax :**

Portable : 06 87 77 14 17

Responsabilité légale :
FERAUD DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.parquet-peinture-gap.fr

E-mail : arcenciel05@hotmail.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 537 109 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	8	05/12/2024
6212	Revêtements textiles en lés	3	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/02/2026 09:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.